

EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE DE RETOURNAC (43130)

Organisée par AVICULTURE DES SUCS

Les 26 et 27 octobre 2024

Au Boulodrome 43130 RETOURNAC

Championnat de France et Coupe de France du Houdan Faverolles Mantes Club de France

Championnat USARA (Union des Sociétés Avicoles Rhône Alpes)

Championnat inter - régional du CELEC

Championnat inter - régional des Pigeons Lynx

Rencontre amicale des Poules Pékin

Partenaire de la Course aux Points

ARTICLE 1 : L'exposition est régie par le présent règlement ainsi que les règlements respectifs des clubs de race dont les championnats sont organisés.

ARTICLE 2 : L'exposition est ouverte à tous les aviculteurs, éleveurs naisseurs amateurs ou professionnels. Les animaux inscrits doivent être des sujets de races pures, bagués ou tatoués, pour les années 2020 à 2024

ARTICLE 3 : Les feuilles d'engagement sont à adresser à : Anne-Marie Arzac 60 route de la Varenne, le Bourg 43200 Saint Julien du Pinet

Le Commissaire Général se réserve le droit d'arrêter toute inscription, il sera seul juge en cette matière.

Clôture des engagements le : 20 septembre 2024

Le montant des inscriptions devra être versé par chèque au nom d'AVICULTURE DES SUCS.

Il devra parvenir en même temps que la feuille d'engagement.

ARTICLE 4 : DROITS D INSCRIPTION

Catalogue et frais de secrétariat	5.00 euros
Unités (volaille, lapin, pigeon, cobaye Dindons, palmipèdes Oiseaux de faisanderie, d'ornements)	3.00 euros
Couples (uniquement palmipèdes d'ornements)	3.80 euros
Trios	4.50 euros
Parquets	5.00 euros

Les numéros de bague ou de tatouage doivent figurer sur la feuille d'engagement au moment de l'engagement. Les numéros de cages devront figurer dans l'oreille gauche des lapins au feutre noir.

ARTICLE 5 : MESURE D'ORDRE : Aucun sujet ne devra être mis en cage ni en sortir hors de la présence d'un commissaire.

ARTICLE 6 : CLASSEMENT : la Société se chargera de la réception et du classement des lots, nous n'acceptons pas plusieurs lots dans un même colis

ARTICLE 7 : VENTES : Le prix des sujets à la vente devra figurer sur la feuille d'engagement. Ce prix sera majoré de 20 % au profit de la Société. Tout exposant qui souhaite retirer un animal de la vente devra effectuer le rachat de la commission.

ARTICLE 8 : SANITAIRE : Un certificat de vaccination du vétérinaire contre la maladie de Newcastle, une facture du vaccin par le vétérinaire et une attestation sur l'honneur de vaccination sera exigé en même temps que la feuille d'engagement. Un contrôle vétérinaire sera effectué le vendredi. Tout animal déclaré suspect de maladie contagieuse à l'arrivée ou pendant l'exposition sera isolé, réexpédié aux frais de l'exposant, sans remboursement des engagements (extrait de l'arrêté préfectoral du 20 juillet 1993 relatif à l'organisation des concours et expositions avicoles et cunicoles). Les organisateurs doivent prendre toutes les dispositions pour que seuls puissent participer à la manifestation des animaux vaccinés contre la maladie de NEWCASTLE, s'il s'agit d'animaux à plumes.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE : Le Comité de l'exposition prendra toutes les dispositions pour la nourriture, la surveillance des animaux. Il ne sera pas rendu responsable des décès, vols, erreurs, changements, pertes ni des dommages qui pourraient survenir aux exposants, à leurs employés, aux animaux, aux emballages et matériels, même du fait de l'incendie. Le transport aller et retour est à la charge de l'exposant. En cas d'annulation de la manifestation pour risque sanitaire, seuls les frais d'encagement seront remboursés.

ARTICLE 10 : RECEPTION DES ANIMAUX :

Le jeudi 24 octobre de 14 h à 20 h et Le Vendredi 25 octobre de 8h30h à 11h30.

ARTICLE 11 : OPERATION DU JURY

Les membres du Jury sont tous agréés.

Messieurs les juges et élèves juges officiants ne pourront concourir pour les Grands Prix d'Exposition.

Les juges officiants :

Lapins : M. Ballet et Gras

Volailles Mr Berezowski, Buchetti, Capovilla, Desferges- (décédé), Dono et Winckel .

Pigeons : M. Malard, Pélissier, Rivat et Roth.

CALENDRIER

Engagement Le jeudi 24 octobre 2024 de 14h à 20h et

Vendredi 25 octobre 2024 de 8h30 à 11h30.

Vendredi 25 octobre de 14h à 20h jugement des lapins et volailles

Samedi 26 octobre 2024 jugement des pigeons à partir de 8h.

Samedi 26 octobre 2024 :

Ouverture au public de 8h30 à 18h pour les volailles et lapins et 14h30 à 18h pour les pigeons

Dimanche 27 octobre 2024 de 8h30 à 16h

Remise des Prix à 14h30

Fermeture du bureau des ventes à 14h le dimanche.

Retrait des animaux encagés à partir de 16h et 15h pour les championnats.

ARTICLE 12 : RECOMPENSES :

1 Grand prix de la Ville de Retournac décerné à la meilleure volaille

5 Grands Prix d'Exposition (pigeons, lapins, cobayes, palmipèdes ou oiseaux d'ornement et volailles)

* Seront attribués 15 GPH de classe par Mrs les Juges.

* Grands Prix d'Elevage attribués par addition des points de jugement sur 5 sujets (4 pour les lapins)

désignés sur la feuille d'encagement (lapins, pigeons, palmipèdes, oiseaux d'ornement ou volailles), les deux sexes représentés.

* Tous les GPH. seront dotés d'une récompense.

- Championnats Nationaux et régionaux : récompenses aux meilleurs champions suivant règlement des clubs de races

ARTICLE 13 : CAS NON PREVUS : le Commissaire Général aura plein pouvoir pour prendre toutes les décisions dans les cas non prévus au présent règlement. Les frais d'engagement ne seront en aucun cas remboursés aux exposants

Tous les exposants, par le seul fait de leur demande d'admission s'engagent formellement à se conformer au présent règlement et aux décisions des organisateurs.

Pour tout renseignement s'adresser à :

Commissaire Général : Florian Layes	06.49.41.76.13	
Président :	Frédéric Dugué	07.67.46.80.78.
Secrétaire:	Anne-Marie Arsac	06.86.71.28.98

aviculturedessucs@orange.fr

Le Président
Frédéric Dugué

Le Commissaire Général
Florian Layes

EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE
Organisée par AVICULTURE DES SUCS
Les 26 et 27 octobre 2024
BOULODROME
43130 RETOURNAC
Partenaire de la « Course aux Points »

DECLARATION D'INSCRIPTION

De Monsieur :.....

Adresse complète

Code Postal Ville.....

Téléphone..... Mail : (*).....

Appartient à la Société d'aviculture de (*) :

S'il s'agit d'un groupage, veuillez indiquer (*)

Nom du Responsable : (*).....Tel :

Adresse complète.....

Code Postal..... Ville.....

(*)Merci de compléter très rigoureusement toutes ces informations

DROITS D INSCRIPTION

CATEGORIES	Nombre d'unités	Montant
Unités toutes catégories	X 3.00 euros	
Couples(canards uniquement)	X 3.80 euros	
Trios	X 4.50 euros	
Parquets - Volières	X 5.00 euros	
Catalogue et frais de secrétariat	OBLIGATOIRE	5.00
MONTANT ENGAGEMENT	Nombre de cages :	Total à payer :
DONS :	COUPES :	AUTRE :

Les demandes accompagnées du chèque à l'ordre d'Aviculture des Sucs, du certificat de vaccination contre la maladie de NEWCASTLE et/ou de la facture du vétérinaire attestant l'achat du vaccin et une attestation sur l'honneur de vaccination, doivent être adressés à :

Anne-Marie Arsac 60 route de la Varenne, le Bourg 43200 Saint Julien du Pinet

Fait à.....le..... **Signature**

CLOTURE IRREVOCABLE DES INSCRIPTIONS LE 20 septembre 2024

NOM ET
PRENOM
ADRESSE

Adulte ou jeune	Trio = TR Couple = C Mâle = M Femelle = F	Désignation des lots : Bien préciser Grande Race (GR) ou Race Naine (RN) ou Race Moyenne (RM) ou Petite Race (PR) pour les Volailles ou Lapins	N° Tatouage ou N° Bague	Prix d'élevage	PRIX DE VENTE



Modalités des repas pris sur place à la salle à Retournac

Bulletin d'inscription pour la réservation des repas pris sur place				
NOM		PRENOM		
		Nombre	Montant unitaire	Sous-total
Jeudi et Vendredi	repas du soir		18 €	€
Samedi	petit déjeuner		5 €	€
	casse-croute jugement		Offert	
	repas du midi		18 €	€
	soirée des éleveurs		25 €	€
Dimanche	petit déjeuner		5 €	€
	repas du midi		18 €	€
Montant total à régler (par chèque séparé des engagements)				

Les réservations ainsi que le paiement (ordre aviculture des suc) sont à joindre obligatoirement avec la feuille d'engagement.

Rappel :

PERSONNES A CONTACTER

Commissaire Général : Florian Layes 06.49.41.76.13
 Président : Frédéric Dugué 07.67.46.80.78.
 Secrétaire: Anne-Marie Arsac 06.86.71.28.98